

## Le droit corrompu - Commentaire d'un chapitre des *Discorsi* de Machiavel

Le chapitre 37 du Livre I des *Discorsi sopra la prima deca di Tito Livio* (désormais *Disc. I, 37*) veut exposer les effets néfastes de la loi agraire sous les Gracques. En dehors de ce chapitre, Machiavel cite quatre fois le nom des Gracques dans ses œuvres, parmi lesquelles trois sont significatives pour notre propos: Rome fut bien ordonnée jusqu'aux Gracques<sup>1</sup>, puisque des Tarquins jusqu'à ceux-ci, les tumultes n'y entraînèrent que peu d'exil et de sang<sup>2</sup>. Or, et c'est là la surprenante nouveauté de la pensée de Machiavel, ce sont les discordes entre les nobles et le peuple qui seules peuvent faire naître les lois justes, puisque, exigées par les événements, seules ces lois-là seront vraiment nécessaires. Ce sont donc ces dissensions qui ont fait la grandeur de Rome, grandeur référentielle pour Machiavel. Et pourtant, ces mêmes querelles, „au temps des Gracques (...) furent le motif de la ruine de la liberté“<sup>3</sup>.

Je ne souhaite pas soulever ici la question de la véracité historique de l'analyse de Machiavel; il est de toute façon clair que les Gracques correspondent à la fin de la république, et quant à leur véritable responsabilité, les historiens, de leur époque comme de la nôtre, ne peuvent se mettre d'accord. Ce qui par contre m'intéresse, c'est de tenter d'expliquer quel processus constitue, pour Machiavel, la corruption d'un Etat, d'un peuple, d'une institution. Car en effet, si dans l'ensemble du texte machiavélien, on trouve souvent exposés ce qu'est un Etat sain (principalement à travers la Rome républicaine), ce qu'est un Etat corrompu (la Rome de l'empire, par exemple, ou pire encore, Naples et Milan), et même éventuellement, quoique cela reste problématique, les possibilités de créer ou régénérer un Etat (Florence), nulle part par contre, n'est expliqué pourquoi et comment un état se corrompt. Bien entendu, dans *Disc. I, 2*, Machiavel expose sa théorie - d'origine polybienne - de la corruption automatique des Etats; mais d'une part,

<sup>1</sup> „Roma (...) fu bene ordinata (che fu infino a' Gracchi)“, in *Dell'arte della guerra*, p. 307 (in N. Machiavelli, *Tutte le opere*, a cura di M. Martelli, Sansoni editore, Firenze, 1971), p. 734 (in N. Machiavel, *Œuvres complètes*, Gallimard, Paris, 1952). Les citations de Machiavel seront en français dans le texte selon une traduction personnelle très littérale; la référence à la page de l'unique mais peu recommandable traduction française de La Pléiade n'est donnée que pour la facilité du lecteur.

<sup>2</sup> „da' Tarquinii ai Gracchi, (...) i tumulti di Roma rade volte partorivano esilio e radissime sangue“, *Disc. I, 4*, p. 82, p. 390.

<sup>3</sup> „al tempo de' Gracchi (...) furono cagione della rovina del vivere libero“ *Disc. I, 6*, p. 84, p. 394.

ces pages restent trop théoriques et donc, fut-ce pour tenter d'éviter l'écueil d'une théorie cyclique purement naturaliste de l'histoire, elles doivent encore être exemplifiées et éventuellement nuancées; d'autre part, avec *Disc. I, 37*, nous traiterons de la dégénérescence de Rome, qui possède justement une constitution mixte, que Machiavel nomme parfaite dans *Disc. I, 2* puisque, cumulant les trois formes saines de constitution, elle permettrait de résister, à cette corruption automatique des Etats; qui plus est, toujours dans le cas précis de la constitution parfaite de Rome, celle-ci est le fruit de son ouverture à l'histoire, aux dissensions fertiles entre le Sénat et le peuple. Comment se fait-il alors que ce processus se soit arrêté et qu'un autre, de corruption, se soit entamé sous les Gracques, et ce, pourtant, sur base de la même dynamique que celle qui a offert à Rome sa grandeur, c'est-à-dire les dissensions? Pour le dire d'une autre manière, qu'est-ce qui permet à Machiavel tour à tour de louer Romulus (*Disc. I, 9*), et de haïr César (*Disc. I, 10*), que s'est-il passé entre les deux?

#### I. La différence entre les bonnes et les mauvaises dissensions

Entrons immédiatement dans le milieu de ce *Disc. I, 37*, pour voir les conséquences qu'eurent les disputes autour de la loi agraire (puisque normalement, à Rome, c'est ce type de dispute sociale qui fait naître les bonnes lois): elles entraînent „tant de haine entre la Plèbe et le Sénat, qu'on en vint aux armes et au sang, hors de tout moyen et de toute tradition civile. De telle sorte que, les magistrats publics ne pouvant plus y remédier, aucune des factions n'espérant plus quoique ce soit d'eux, on recourut aux remèdes privés et chaque parti dut envisager de se donner un chef pour le défendre“<sup>4</sup>. Ce qui mena d'abord à Marius et Sylla, et ensuite à César et Pompée, aux guerres civiles et à l'empire.

Il faut rapprocher ceci, ainsi que G. Sasso le propose<sup>5</sup>, du premier chapitre du livre III des *Istorie fiorentine* (désormais *Ist. III, 1*), où Machiavel distingue nettement les disputes de la Rome républicaine telles qu'il les a décrites au début des *Discorsi*, et qui se terminent par une loi, de celles de Florence qui entraînent la mort et l'exil de citoyens (l'exil comme le meurtre, auxquels Machiavel avait déjà fait référence dans le passage de *Disc. I, 4*, cité ci-dessus, sont ces mauvais moyens qui nous permettent de faire face à une urgence sans répondre à la nécessité qui la sous-tend; ainsi on ne remédie à rien et on empêche l'histoire de se faire en nous contraignant aux seules lois justes). Les dissensions „de Rome accrurent toujours la vertu militaire, celles de Florence l'éteignirent complètement“<sup>6</sup>; à Rome elles élèvent, à Florence elles nivellent. Ces différences viennent de ce que, à Rome, le désir du peuple était de pouvoir prendre part au gou-

<sup>4</sup> „tanto odio intra la Plebe ed il Senato, che si venne nelle armi ed al sangue, fuori d'ogni modo e costume civile. Talché, non potendo i publici magistrati rimediarsi, né sperando più alcuna delle fazioni in quegli, si ricorse ai rimedi privati, e ciascuna delle parti pensò di farsi uno capo che la difendesse“ *Disc. I, 37*, p. 120, p. 463.

<sup>5</sup> G. Sasso, *N. Machiavelli - Storia del suo pensiero politico*, Napoli, 1958, p. 374.

<sup>6</sup> „quelle di Roma sempre la virtù militare accrebbono, quelle di Firenze al tutto la spengono“ *Ist. III, 1*, p. 690, p. 1066.

vernement, sans pour autant en exclure les nobles, qui eux-mêmes ne devaient donc pas le réprimer et pouvaient le satisfaire par des lois qui ne blessaient personne. A Florence par contre, le désir „injurieux et injuste“<sup>7</sup> du peuple signifiant toujours l'exclusion des nobles, entraînait sang et exil „et les lois qui s'ensuivaient ne prenaient pas en compte l'utilité commune, mais uniquement l'intérêt du vainqueur“<sup>8</sup>.

Dans *Ist.* VII, 1, Machiavel approfondit encore cette différence entre des dissensions qui sont utiles („giovare“) et d'autres qui nuisent („nuocere“) en les liant d'une part aux moyens qu'emploie celui qui veut gouverner, pour gagner de la puissance et devenir une personnalité politique, et d'autre part aux intentions qui le motivent (qui justifient d'ailleurs en partie les moyens employés). Pour le premier aspect, il s'agit de faire la distinction entre les moyens privés – c'est-à-dire agir sur les particuliers en leur procurant des avantages – ce qui fait naître des factions („sette“), et les moyens publics – actes de bravoure ou de conseil, tout ce qui „n'est pas mêlé aux factions“<sup>9</sup>. Ces différences sont exemplifiées dans *Ist.* VII, 2: Néri, qui acquit sa réputation par des moyens publics, avait des amis mais pas de partisans; Cosme de Médicis par contre, qui avait usé de moyens publics et privés, avait des amis et des partisans. Mais Néri mort et donc le danger écarté pour le parti de Cosme, les partisans de ce dernier le laissèrent tomber et même se retournèrent contre lui; l'union d'un parti autour d'un chef est donc trop dépendante du hasard de l'histoire parce que trop liée à des intérêts privés, plutôt qu'à des nécessités. En effet, si on se place maintenant du point de vue plus implicite de l'intention qui guide l'homme politique: d'un côté, c'est le seul avantage de la faction et de celui qui la dirige, qui compte; de l'autre, ce sont la nécessité et le „bien commun“<sup>10</sup>. L'opposition du moins est claire: des moyens et des fins d'une part privés, d'autre part publics. Et c'est précisément cette opposition qui différencie la Rome républicaine de celle qui se profile à partir des Gracques et durant les guerres civiles.

## II. Les processus de génération et de corruption de la loi; l'indistinction du désir qui les sous-tend

Maintenant que nous connaissons les termes de l'opposition, il convient de comprendre autant que se peut le processus qui fait passer d'un type de dissension à l'autre, c'est-à-dire ce qui fait justement qu'ils ne sont pas si opposés que cela. Et Machiavel lui-même appelle la question en affirmant que le cas de la loi agraire ne lui fait pas renier ses opinions sur la fécondité des dissensions: „Et bien que nous ayons montré autre part comment les inimitiés de Rome entre le sénat

<sup>7</sup> „ingiurioso e ingiusto“ *Ist.* III, 1, p. 690, p. 1067.

<sup>8</sup> „e quelle leggi che di poi si creavano, non a comune utilità, ma tutte in favore del vincitore si ordinavano“, *ibid.* Le même raisonnement à propos de l'accumulation des pouvoirs dans la Rome républicaine (au lieu de l'exclusion comme à Florence) avait déjà été tenu à la fin de *Disc.* I, 2.

<sup>9</sup> „non é con le sette mescolata“, *Ist.* VII, 1, p. 793, p. 1288.

<sup>10</sup> „bene comune“, *ibid.*

pour les nobles et de ne pas être commandé pour le peuple, mais aussi, pour reprendre des mots qui reviennent souvent dans le corpus machiavélien, l'ambition, la convoitise, la crainte, ...) et cet enracinement ne peut être défait; par contre, la politique peut, et même doit (c'est sur cela que nous allons nous pencher maintenant) modeler ces humeurs, en favoriser certaines, en freiner d'autres, etc., mais cela, en quelque sorte par manque d'extériorité, sans le moindre savoir ou remède pré-définis; et sans, bien sûr étouffer le désir.

Les mots „desiderio“ et „desiderare“ apparaissent quatre fois dans les premières lignes de *Disc. I, 37*: tant que le désir est „contraint par la nécessité“<sup>17</sup>, les inimitiés restent saines et se terminent par des lois justes comme la création des tribuns. Quand ensuite, on „commença à combattre par ambition“<sup>18</sup> et que ce fut en elle que consista le désir, alors „naquit ce délabrement qu'engendra le contentieux de la loi agraire et qui fut finalement la cause de la destruction de la république“<sup>19</sup>. Le problème est donc que dans un cas comme dans l'autre, c'est toujours le désir qui fait l'histoire, bonne ou mauvaise, que celui-ci peut mener indifféremment „aux inimitiés et à la guerre“<sup>20</sup>. Or, comme il n'existe aucune mesure au désir mais que cependant, selon Machiavel, l'ambition n'a de place que quand la nécessité a cessé<sup>21</sup>, la seule possibilité d'empêcher la première de naître semble être de cultiver la seconde par des lois et des institutions<sup>22</sup>. Nous en sommes alors arrivés à ce point où, pour (tenter de) dépasser l'indistinction du désir – sans quoi cela reviendrait à accepter la contradiction (les désirs sont sans doute différents, fut-ce par leurs conséquences, mais on ne peut les distinguer ni les contrôler) et à subir entièrement „la variation de la fortune“<sup>23</sup> – il faut supposer que la loi est capable de conserver un état de nécessité qui empêche l'ambition de régner; qu'elle peut veiller à ce que les „umori“ ne se figent pas dans des factions („sette“) et à ce qu'on n'use pas de moyens privés dans l'intérêt d'une seule personne, famille ou faction. Donc cette loi, dont j'ai déjà dit, en reprenant les mots de C. Lefort, qu'elle n'était pas une „solution“, qu'elle devait rester, enracinée dans le désir et le désordre qui l'ont engendrée, serait alors cela même qui doit ordonner ce désir. Le cercle – qui fait toute la richesse de la pensée de Machiavel – est évident, consistant en ceci, que ce qui semblait être l'unique possibilité „stable“ (par opposition à la guerre, la pauvreté ou même l'exemple d'un

<sup>17</sup> „costretta per necessità“, *Disc. I, 37*, p. 119, p. 462.

<sup>18</sup> „cominciò a combattere per ambizione“, *ibid.*

<sup>19</sup> „nacque il morbo che partorì la contenzione della legge agraria, che infine fu causa della distruzione della Republica“, *ibid.*

<sup>20</sup> „alle inimicizie ed alla guerra“, *ibid.*, p. 119, p. 461.

<sup>21</sup> „qualunque volta è tolto agli uomini il combattere per necessità, combattono per ambizione“, *ibid.*

<sup>22</sup> Ce maintien par des lois dans un état de nécessité peut évidemment paraître bien utopique; il n'entre pas dans notre propos de discuter de la possibilité pratique et du contenu de pareilles lois; qu'il me suffise donc de renvoyer à *Disc. III, 1*, primordial pour ce sujet, qui traite de l'exigence d'un continuel retour à l'origine de l'État, et à mon article sur ce sujet, „Le retour à l'origine de l'État (Machiavelli, 'Discorsi sopra la Prima Deca di Tito Livio', Livre III, Chapitre 1)“, à paraître dans *Les Archives de Philosophie*.

<sup>23</sup> „il variare delle fortuna“, *Disc. I, 37*, p. 119, p. 461.

homme vertueux, comme le montre Machiavel dans le début des *Discorsi* et dans *Disc. III, 1*, qui eux aussi peuvent faire régner cet état fécond de nécessité, mais de façon tout à fait aléatoire) de sortir de l'indistinction du désir sans le nier, ou de contrôler cette indistinction, résulte justement de celui-ci. L'histoire ne produit des lois justes que si elle est adéquatement modelée par elles.

### III. Le modelage de l'histoire par la loi

Et le paradoxe se répète si on considère ce en quoi doit consister ce «modelage». Qu'il me suffise, d'une part, de faire référence au *Disc. I, 7* (et ses prolongements dans *Disc. I, 8*) – sans aucun doute parmi les pages les plus confiantes en la loi qui aient jamais été écrites, comme déjà le prouvent les seize récurrences, pour ce seul chapitre, des dérivés du mot „ordine“ – où Machiavel défend les principes d'une loi d'accusation qui permet „de donner libre cours à ces humeurs qui de quelque façon grandissent entre les citoyens; et si ces humeurs n'ont pas libre cours de manière ordinaire [„ordinariamente“ qui peut donc aussi être „ordonnée“ ou même „légiférée], elles recourent à des moyens extraordinaires [„straordinari“] qui ruinent toute une république“<sup>24</sup>. Il s'agit donc, puisqu'il n'est pas possible de supprimer les violences internes à un Etat, et que celles-ci lui sont même avantageuses, de leur donner „une voie (...) ordonnée par les lois“<sup>25</sup> – voie qui pourrait même être néfaste pour un citoyen, comme Machiavel l'avoue au début du second alinéa, mais qui du moins n'entraîne jamais de désordre dans la république. Si cette voie légale n'est pas offerte aux humeurs, alors se pratique la calomnie comme à Florence (*Disc. I, 8*), autrement dit, „naît l'offense de privé à privé, ce qui engendre la peur; la peur cherche défense; pour se défendre, on se procure des partisans; des partisans naissent les partis dans les cités, et des partis, la ruine de celles-ci“<sup>26</sup>. Suit une description très fine du mauvais fonctionnement de la justice à Florence, qui répète ce raisonnement. Nous sommes donc bien dans cette opposition entre Rome et Florence, entre les bonnes et les mauvaises dissensions, et celles-ci dépendraient des lois capables ou non de les canaliser sans pour autant les taire, de les institutionnaliser, les rendre publiques, en supprimer le danger sans en empêcher l'expression, mais une expression qui serait désormais politisée, proférée sur la place publique, dans les institutions.

D'autre part, et sur base de la même opposition, c'est seulement parce qu'il y a mise en danger que des états de nécessité se créent et que des lois justes peuvent

<sup>24</sup> „che si dà onde sfogare a quegli omori che crescono nelle cittadi, in qualunque modo, contro a qualunque cittadino e quando questi omori non hanno onde sfogarsi ordinariamente, ricorrono a' modi straordinari, che fanno rovinare tutta una republica“, *Disc. I, 7*, p. 87, p. 399. Ces moyens extraordinaires sont illustrés dans le chapitre suivant, comme étant la calomnie; or, „il ne peut être de meilleure loi, pour s'en débarasser, qu'ouvrir assez d'espace aux accusations“ („né può essere migliore ordine, a tôrle via, che aprire assai luoghi alle accuse“, *Disc. I, 8*, p. 89, p. 403).

<sup>25</sup> „una via (...) ordinata dalle leggi“, *Disc. I, 7*, p. 87, p. 399.

<sup>26</sup> „nasceva offesa da privati a privati, la quale offesa genera paura; la paura cerca difesa; per la difesa si procacciano partigiani; da' partigiani nascono le parti nelle cittadi; dalle parti la rovina di quella“, *ibid.*, p. 87, p. 400.



en naître. Comme le montrent les premiers chapitres des *Discorsi*, les hommes n'étant bons et n'agissant conformément au bien public que par nécessité, c'est sous la pression de l'urgence – que seul un danger peut engendrer – que les lois justes naissent: les Etats „jamais ne s'ordonneront sans danger; parce que le grand nombre ne s'accorde jamais sur une loi nouvelle qui concerne un nouvel ordre de la cité, s'il ne lui est montré par une nécessité qu'il est nécessaire de la faire; (...) cette nécessité ne pouvant survenir sans danger"<sup>27</sup>. Et les luttes entre factions, critiquées par Machiavel, peuvent, à leur tour être vues comme l'éloignement vis-à-vis de ces états d'urgence, leur politisation (j'emploie volontairement le même mot qu'à l'alinéa précédent, mais de façon critique, cette fois), leur fixité dans une politique de parti où la véritable urgence s'estompe. Or c'est de nouveau la loi – comme le montre *Disc. III, 1*, très utile pour ce propos – qui est chargée de conserver dans une république, cette pureté originaire et pré-politique, où tout n'était que „peine“, „terreur“ et „peur“<sup>28</sup>, c'est-à-dire ce qui seul est à même de laisser transparaître les nécessités et d'y faire obéir. Les „umori“ doivent rester vierges de toute organisation dans des factions (qui sont tout autant que l'acte d'accusation, même si dans un sens contraire, la politisation des „umori“), qui sont cela même qui aliénerait l'adhérence de la loi à cette matière brute «sociale».

Il y a bien chez Machiavel cet espoir d'une immanence de la loi à l'histoire, immanence sur laquelle doit veiller la loi – mais peut-on encore parler d'immanence lorsqu'elle est provoquée? Tout autant qu'il y a, comme on l'a montré dans l'alinéa précédent, une volonté hyper-légaliste d'institutionnaliser les „umori“, sans pour cela, et sachant bien que de toute façon ce serait vain, les étouffer – mais de nouveau, peut-on parler d'humeur (si on entend par là, ce qui doit faire pression, urgence) institutionnalisée? La pensée juridique de Machiavel, de même, selon moi, que toute réflexion sur l'origine de la loi, ne peut se dégager de ce paradoxe qui fait que simultanément, il doit y avoir avoisinement et distanciation de l'urgence et du danger; or ce double mouvement qui marque la genèse de la loi, doit être géré par cette dernière. Et c'est seulement sur base de cette tension irréductible de la relation (que j'ai définie comme circulaire) de la loi et de l'histoire qu'on peut se permettre de définir cette première: transcendante par rapport aux événements de par l'exigence même de leur être immanente.

#### IV. La responsabilité de la corruption dans *Disc. I, 37*

On peut maintenant revenir à la prétendue contradiction de *Disc. I, 37*. Effectivement, Machiavel ne se contredit pas dans la mesure où, comme nous avons essayé de le montrer, les dissensions qui mènent par leur urgence à une loi, sont bel et bien tout autre chose que luttes entre factions qui, organisées autour d'ambitions privées, mènent à la guerre civile. Mais on peut aussi bien dire que

<sup>27</sup> „mai si ordineranno senza pericolo; perché gli assai uomini non si accordano mai ad una legge nuovo che riguardi uno nuovo ordine nella città, se non è mostro loro, da una necessità, che bisogna farlo; (...) non potendo venire questa necessità senza pericolo“, *Disc. I, 2*, p. 79, p. 383-384.

<sup>28</sup> „pena“, „terrore“, „paura“ (cité deux fois sur le chapitre), *Disc. III, 1*, p. 196, p. 609.

Machiavel ne peut pas ne pas se contredire, et de la façon plus absolue, si l'on se place à l'endroit du point de départ du processus de corruption: en quoi combattre pour une loi agraire, n'est-il pas tout aussi nécessaire que combattre pour la création des tribuns? En quoi diffèrent les désirs qui sous-tendent ces revendications? A la fin du chapitre, Machiavel identifie d'ailleurs la loi agraire aux autres „appétits“ de la plèbe, qui ont „toujours freiné l'ambition des nobles“<sup>29</sup> et ainsi, maintenu libre si longtemps la république romaine. Pure contradiction, alors, si un même point de départ mène à des résultats opposés.

Machiavel a d'ailleurs l'honnêteté historique de ne pas lever entièrement la contradiction, en se plaçant comme juge de l'histoire romaine, mille six cent cinquante ans plus tard, puisqu'il ne parvient à donner aucune véritable responsabilité première à ce processus de corruption. Ainsi, tour à tour sont évoqués l'ambition de la plèbe, quelques défauts de la loi agraire, la résistance des nobles, l'impuissance des magistrats, le manque de prudence des Gracques, etc. Qu'aucune de ces réponses ne se suffise, que chacune puisse chaque fois être contredite de façon à être prise tout à fait positivement, est trop clair pour y revenir. On en reste donc à un processus presque intangible de corruption, dépourvu de toute véritable responsabilité, justement parce que tout et tous en seraient responsables. Plus symptomatique de cette «impréhensibilité» de la corruption que tout autre passage, est cette phrase que je me permets de citer en langue originale: „convenne che fusse nella città di Roma difetto in questa legge“<sup>30</sup>; tout d'abord, le «convenne» (il convient), en début de phrase, qui montre que la suite, plutôt qu'une affirmation vérifiée, est une présupposition nécessaire, aussi évidente soit-elle; ensuite, même s'il est clair que le „difetto“ (défaut, insuffisance) porte sur „questa legge“ (cette loi), on ne peut s'empêcher d'être surpris par la présence, juste avant, de „nella città di Roma“, qu'il n'était nullement nécessaire de mentionner si ce n'est pour nous montrer que le défaut ne se trouve pas tant dans la loi en elle-même, mais bien dans le rapport de celle-ci à Rome, à un moment précis de l'histoire de cette dernière. Et en effet, la suite de l'alinéa cherche à trouver le vice de cette loi agraire, sans d'ailleurs jamais le lui impliquer vraiment: „soit que dès l'origine, (elle) ne fût pas faite de telle sorte qu'on ne doive continuellement la retirer, soit qu'il fût tant différé de la faire qu'il devint scandaleux de se retourner sur ce passé, soit que bien conçue à l'origine, elle se fut corrompue par l'usage“<sup>31</sup>. Le contenu de la loi, de même que les motifs de l'exiger ou de s'y opposer (les „humeurs de chaque partie“), sont donc bien peu pris en compte. Ce qui semble par contre mis en cause, c'est le temps, le travail du temps sur cette loi, de sorte que, ce qui à un premier moment était nécessaire, peut ensuite devenir un instrument pour l'ambition de certains, un motif de s'unir en faction, etc. Ce qui séparerait tout ceci de la dissension nécessaire, c'est un temps. Et il est

<sup>29</sup> „quando la plebe, e con questa legge e con altri suoi appetiti, non avesse sempre frenato l'ambizione de' nobili“, *Disc. I*, 37, p. 120, p. 464.

<sup>30</sup> *Disc. I*, 37, p. 119, p. 462.

<sup>31</sup> „o non fusse fatta nel principio in modo che la non si avesse ogni dì a ritrattare, o che si diferisse tanto in farla, che fosse scandaloso il riguardarsi indietro o, sendo ordinata bene da prima, era stata poi dall'uso corrotta“, *ibid.*

impressionnant de voir, principalement dans le second alinéa (de l'édition italienne), lorsque Machiavel raconte l'histoire de cette loi agraire, qui est bien plutôt l'histoire du travail du temps sur elle, en quoi pour lui, le processus de corruption semble incontrôlable, inexorable<sup>32</sup>, comme si, avec le temps, la fortune avait pris la direction de toute l'histoire (et alors seule une „virtù“ extraordinaire peut s'y opposer, les choses ne sont donc jamais perdues...); et ce, tant le processus de corruption est dépourvu de cause première, tant tout pourrait être à la fois mis en cause, c'est-à-dire cet agglomérat unidimensionnel composé de la loi et des „umori“. Etant donné que la loi est inabordable, c'est-à-dire qu'elle ne se fonde que dans une histoire qu'elle doit toujours déjà avoir modelée, étant donné donc que de la même manière, un processus de dégradation ne s'entame pas, celui-ci, autrement dit ce qui sépare l'harmonieuse immanence de la loi aux dissensions, de sa corruption, ne peut plus être qu'un processus, un écart, le mouvement même de la dégradation ou de la corruption. Chaque classe campe sur ses positions, et a (ses) raison(s) de le faire: les nobles „temporisent“<sup>33</sup>, si bien que „l'humeur soulevée par cette loi alla de l'avant, ainsi, s'altérant durant un temps“<sup>34</sup>, jusqu'à ce que l'attention s'en détourne. Mais lorsque la loi est ensuite „éveil- lée“<sup>35</sup>, tout ce travail du temps a altéré pour de bon la loi et l'urgence qui doit la sous-tendre. Ainsi le seul tort des Gracques, „dont il faut plus louer l'intention que la prudence“<sup>36</sup> puisque selon Machiavel, cette loi a quand même sa nécessité d'être, „fut de faire une loi qui regarde assez en arrière“<sup>37</sup>. Cette dernière phrase, qui reprend textuellement les mots du titre (et d'un autre passage déjà cité), est primordiale: elle signifie, non pas comme le propose la traduction de La Pléiade que la loi agraire a „un effet rétroactif“, mais tout au contraire, que son lien au présent – essentiel pour toute loi comme on l'a montré, c'est là son urgence – est saturé par son passé, un passé qui fait que „aucune des deux factions n'ayant plus d'espoir [dans les magistrats publics], on recourut aux remèdes privés“<sup>38</sup>, „hors de tout moyen et de toute tradition civile“<sup>39</sup>.

Seuls ces mouvements temporels peuvent expliquer sans être contredits la dégradation de la dissension en guerre civile, dégradation qui ne serait plus alors qu'un processus, un temps écoulé, un éloignement, saturant, rendant une situation nouvelle explosive parce que trop distancée de son urgence, et parallèlement, organisée par des factions qui deviennent plus essentielles que l'urgence. L'explication peut sembler un peu anonymisante, déresponsabilisante; elle ne l'est pas dans la mesure où jamais elle n'empêche Machiavel d'accuser et de croire à un processus de régénérescence possible, fut-ce sur base d'une „virtù“ extra-

<sup>32</sup> „l'inexorable loi du temps“, Ronsard, *Pièces retranchées*.

<sup>33</sup> „temporeggiavano“, *Disc. I*, 37, p. 119, p. 462.

<sup>34</sup> „Andò questo omore di questa legge, così, tavagliandosi un tempo“, *ibid.*

<sup>35</sup> „svegliata“, *ibid.*, p. 120, p. 463.

<sup>36</sup> „de' quali si debbe laudare più la intenzione che la prudenzia“, *ibid.*, p. 120, p. 464.

<sup>37</sup> „fare una legge che riguardi assai indietro“, *ibid.*; la traduction de La Pléiade est à rejeter catégoriquement.

<sup>38</sup> „né sperando più alcuna delle fazioni in quegli [i pubblici magistrati], si ricorse ai rimedi privati“, *ibid.*, p. 120, p. 463.

<sup>39</sup> „fuori d'ogni modo e costume civile“, *ibid.*



ordinaire, comme le montre son texte « engagé » (le *Principe*) dans la Florence de son temps qui souffrait des mêmes maux<sup>40</sup>. Seulement aucune responsabilité n'est suffisante, parce que la relation de la loi et de l'histoire – qui n'est pas unilatéralement une historicité « passive » de la loi, mais tout autant la nécessaire « purification » de l'histoire par la loi<sup>41</sup>, et donc la responsabilisation de cette dernière rend la loi inabordable, en empêche toute genèse et toute histoire progressive, même celle de sa dégradation. Voilà la limite de la pensée de la loi que j'ai cherché à isoler chez Machiavel, à moins que ce ne soit celle de toute tentative de pensée exclusivement juridique.

<sup>40</sup> Il faut ajouter à cela l'importance qu'il octroie dans *Disc. III, 1*, à un continuel retour à l'origine de la république comme maintien de l'état premier de nécessité; ce chapitre me semble être la réponse ultime de Machiavel à ce danger de la corruption. Cfr. pour cela mon article „Le retour à l'origine de l'Etat...“, *op. cit.*

<sup>41</sup> La loi, même historicisée, conserve toujours, et doit conserver, sa valeur contraignante, qui l'empêche d'être un fait parmi d'autres.